



Transport

TRANSPORT DES MATIERES DANGEREUSES – BASE

Réf de l'action : ECF T510 indice 01

OBJECTIFS

Connaître la réglementation applicable au transport des matières dangereuses par route.

Savoir rechercher et utiliser les informations contenues dans les règlements.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Conducteurs appelés à conduire des véhicules transportant des matières dangereuses.
- Personnel responsable en logistique et distribution de matières dangereuses.

AVERTISSEMENT :

Cette attestation doit être renouvelée tous les 5 ans.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateurs habilités.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Transparents et présentations informatiques.
- Expériences.
- Visite ou présentation en direct des ateliers de conduite et de chargement.
- Films vidéo.
- Documents stagiaires.

EFFECTIFS

HORAIRES

DUREE

21 heures.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Tests écrits.

PROGRAMME

Les règlements (Arrêté ADR du le 5 décembre 2002) :

- Présentation des règlements.
- Utilisation des règlements : les dispenses d'application.
- Risques principaux présentés par les matières dangereuses.
- Les 13 classes de matières dangereuses.

Réglementation du transport des produits pétroliers :

- Expérience et présentation de manipulation.
- Dangers de l'électricité statique - Règles de sécurité
- Conditionnement des matières dangereuses : emballage, étiquetage, marquage.
- Equipement spécifique des véhicules : examen des véhicules en présentation.
- Le chargement : sécurité, interdiction de chargement, charges autorisées.
- Signalisation et étiquetage des véhicules.
- Les documents réglementaires (régime intérieur et A.D.R.).
- Formation des conducteurs.

Responsabilité (donneur d'ordre, chargeur, transporteur) :

- Législation sociale du transport.
- Temps de conduite et de travail, chrono tachygraphe, disques.

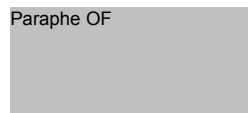
Accidents - prévention – intervention :

- Visite ou présentation en direct des ateliers de conduite.

SANCTION VISEE

Certificat de formation (ADR - RTMDR) : Autorisation de transport et de manutention de matières dangereuses « Base ».

Paraphe OF



Paraphe commanditaire

